



**BOUCHES-DU-  
RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°13-2022-014

PUBLIÉ LE 13 JANVIER 2022

# Sommaire

## **Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités /**

13-2021-12-30-00018 - AVENANT de l'arrêté 13-2021-02-16-001 Agrément ISFT - Changement de nom sos femmes en Solidarité Femmes 13 (3 pages) Page 3

## **Direction Departementale des Territoires et de la Mer 13 /**

13-2022-01-12-00003 - Décision n°2021/07 prise par la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa formation spécialisée en matière d'indemnisation de dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles (CDCFS-DG) en date du 14 décembre 2021 (1 page) Page 7

## **DRFIP PACA et des Bouches-du-Rhône /**

13-2022-01-12-00002 - Délégation de signature de Mme Magali TOUVEREY, responsable par intérim de la Trésorerie de Saint Andiol (1 page) Page 9

13-2022-01-13-00001 - Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal de M.Jean Jacques GOSSELET, responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé d'Aix-en-Provence (2 pages) Page 11

## **Secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur /**

13-2022-01-11-00008 - Subdélégation financière SGAMI 11jan22 - NON signée (8 pages) Page 14

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités

13-2021-12-30-00018

AVENANT de l'arrêté 13-2021-02-16-001  
Agrément ISFT - Changement de nom sos  
femmes en Solidarité Femmes 13



**PRÉFET  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction Départementale de l'Emploi, du Travail  
et des Solidarités des Bouches-du-Rhône**

**ARRETE 13-2021-30-00018**

**AVENANT Modifiant l' Arrêté n°13-2021-02-16-001  
portant renouvellement d'agrément de l'organisme « SOS FEMMES » pour des activités « d'ingénierie  
sociale, financière et technique » (Article L365-3 du CCH) suite au changement de dénomination « SOS  
Femmes » Par « Solidarité Femmes 13 »**

**Le Préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur  
Préfet de la Zone de Défense et de Sécurité Sud  
Préfet des Bouches-du-Rhône**

- VU** la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion ;
- VU** le décret n°2009-1684 du 30 décembre 2009 relatif aux agréments des organismes exerçant des activités en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L365-3 et l'article R365-1-2° dans leur rédaction issue du décret n°2010-398 du 22 avril 2010 ;
- VU** la circulaire NOR-DEVU1017090C du 6 septembre 2010 relative aux agréments des organismes agissant en faveur du logement et de l'hébergement des personnes défavorisées ;
- VU** l'arrêté ministériel du 22 mars 2021 portant nomination de Madame Nathalie DAUSSY, en qualité de Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône à compter du 01 avril 2021 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°13-2021-04-02-00001 du 02 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Nathalie DAUSSY, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône;
- VU** l'arrêté préfectoral n°13-2021-04-09-00004 du 09 avril 2021 portant subdélégation de signature de Madame Nathalie DAUSSY, dans le cadre des compétences relevant du Préfet de Département, aux principaux cadres de la Direction Départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°13-2021-04-19-00004 du 19 avril 2021 portant délégation de signature à Madame Nathalie DAUSSY, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône, pour l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le Budget de l'État ;
- VU** l'arrêté n°13-2016-02-16-014 du 16 février 2016 portant agrément de l'organisme « SOS FEMMES » pour des activités « d'ingénierie sociale, financière et technique » (Article L365-3 du CCH) ;
- VU** le dossier transmis le 03 septembre 2020 par le représentant légal de l'organisme « SOS FEMMES » sis 10 avenue du Prado 13006 MARSEILLE ;

66A rue St Sébastien CS 50240 13292 Marseille cedex 06  
☎ 04 88 04 00 10 [www.paca.sante.gouv.fr](http://www.paca.sante.gouv.fr)

**Vu** le dossier transmis le 23 novembre 2021 sur modification du changement de nom « SOS FEMMES » à « Solidarité Femmes 13 » paru au journal officiel le mardi 10 Août 2021 annonce n° 141 ;

**Sur proposition** de la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités des Bouches-du-Rhône ;

## **ARRÊTE**

**Article 1er** : Conformément aux articles L365-3 et R365-1-2° du code de la construction et de l'habitation, l'organisme à gestion désintéressée « Solidarité Femmes 13 », est agréé pour les activités d'ingénierie sociale, financière et technique suivantes :

- L'accompagnement social effectué pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement, réalisé principalement dans le cadre du plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées ;
- L'assistance aux personnes qui forment un recours amiable devant la commission de médiation ou un recours contentieux devant le tribunal administratif aux fins de reconnaissance du droit au logement opposable ;
- La recherche de logements en vue de leur location à des personnes défavorisées.

**Article 2** : Cet agrément ne préjuge pas des décisions de financement.

**Article 3** : L'agrément est délivré pour une durée de 5 ans renouvelable. L'agrément peut être retiré à tout moment par l'autorité administrative compétente si l'organisme ne satisfait plus aux conditions de délivrance de l'agrément ou s'il est constaté un manquement grave ou répété à ses obligations. Le retrait est prononcé après avoir mis les dirigeants de l'organisme en mesure de présenter leurs observations.

**Article 4** : Un compte-rendu des activités agréées et les comptes financiers de l'organisme gestionnaire seront adressés annuellement au plus tard le 30 juin de l'année qui suit celle de l'exercice concerné à la Direction Départementale Déléguée des Bouches-du-Rhône.

Cette dernière peut à tout moment contrôler les conditions d'exercice de l'activité de l'organisme. Toute modification statutaire est notifiée sans délai à l'autorité administrative.

**Article 5** : Tout litige résultant de l'exécution du présent arrêté est du ressort du tribunal administratif territorialement compétent. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Article 6** : La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et la Directrice Départementale Déléguée des Bouches-du-Rhône sont chargées, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 30 décembre 2021

Pour le Préfet et par délégation,  
Pour la Directrice Départementale De  
l'Emploi, du Travail et des Solidarités  
Le Chef du Département Hébergement  
Personnes Vulnérables

**SIGNE**

Jérôme Comba

Direction Departementale des Territoires et de  
la Mer 13

13-2022-01-12-00003

Décision n°2021/07 prise par la Commission  
Départementale de la Chasse et de la Faune  
Sauvage dans sa formation spécialisée en  
matière d'indemnisation de dégâts de gibier aux  
cultures et aux récoltes agricoles (CDCFS-DG) en  
date du 14 décembre 2021

Décision n°2021/07 prise par la Commission Départementale  
de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa formation spécialisée  
en matière d'indemnisation de dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles  
(CDCFS-DG) en date du 14 décembre 2021

La DDTM 13, représentant le Préfet des Bouches-du-Rhône, a réuni le 14 décembre 2021, la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage dans sa formation spécialisée en matière d'indemnisation de dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles.

Au cours de cette séance, et en application de l'article L.426-5 du code de l'environnement, les barèmes départementaux d'indemnisation des dégâts de gibier aux cultures et aux récoltes agricoles, ont été fixés et validés comme suit :

- 1 tableau

**CEREALES - PROTEAGINEUX - OLEAGINEUX**

**Barèmes adoptés le 14 décembre 2021 – Agriculture conventionnelle**

Production	Denrée	Quantité	CNI 2021 Prix mini - max	Barèmes calamités 2018 / 2020	Tarifs 2021 en €	Dates limites récolte 2021	Montant frais de récolte 2021
<b>Céréales</b>	Avoine noire	Quintal	18,30 – 20,70	14,00	<b>18,30</b>	<b>31/07</b>	<b>133 € / ha</b>
	Blé dur	Quintal	30,80 – 33,20	19,00	<b>30,80</b>	<b>31/07</b>	<b>133 € / ha</b>
	Blé tendre	Quintal	19,40 – 21,80	11,00	<b>19,40</b>	<b>31/07</b>	<b>133 € / ha</b>
	Orge (mouture)	Quintal	18,10 – 20,50	12,00	<b>18,10</b>	<b>31/07</b>	<b>133 € / ha</b>
	Orge brassicole hiver	Quintal	18,70 – 21,10	<i>non fixé</i>	<b>19,90 (1)</b>	<b>31/07</b>	<b>133 € / ha</b>
	Orge brassicole printemps	Quintal	20,20 – 22,60	<i>non fixé</i>	<b>21,40 (1)</b>	<b>31/07</b>	<b>133 € / ha</b>
	Seigle	Quintal	17,90 – 20,30	13,00	<b>14,80</b>	<b>31/07</b>	<b>133 € / ha</b>
	Triticale	Quintal	17,60 – 20,00	11,00	<b>17,60</b>	<b>31/07</b>	<b>133 € / ha</b>
<b>Oléagineux</b>	Colza	Quintal	51,50 – 53,90	30,00	<b>51,50</b>	<b>31/07</b>	<b>133 € / ha</b>
<b>Protéagineux</b>	Féverole	Quintal	25,90 – 28,30	17,00	<b>25,90</b>	<b>31/08</b>	<b>191 € / ha</b>
	Pois autres que pois chiche	Quintal	26,00 – 28,40	17,00	<b>26,00</b>	<b>31/08</b>	<b>201 € / ha</b>

(1) prix moyen calculé sur les propositions de la CNI = prix mini + prix max / 2

**Rappels importants :**

**a) - la déduction des frais de récoltes non engagés est applicable lorsque 100 % de la parcelle est détruite ; charge à l'exploitant d'apporter les éléments pour en évaluer le montant.**

**b) - les barèmes ci-dessus sont augmentés de 20 % en cas d'autoconsommation par l'agriculteur (cf. CNI du 27/11/2019)**

Fait à Marseille le 12/01/2022

Pour le Directeur Départemental et par délégation,  
L'Adjoint au Chef du SMEE  
Le Chef du Pôle Nature et Territoires

**Signé**

Frédéric ARCHELAS

DRFIP PACA et des Bouches-du-Rhône

13-2022-01-12-00002

Délégation de signature de Mme Magali  
TOUVEREY, responsable par intérim de la  
Trésorerie de Saint Andiol



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
Trésorerie de SAINT-ANDIOL

---

### Délégation de signature

---

Je soussigné, le comptable intérimaire, TOUVEREY Magali, Inspecteur divisionnaire classe normale des Finances publiques, responsable de la Trésorerie de Saint Andiol

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

#### **Décide de donner délégation générale à :**

Mme Sylvie MARHUENDA, contrôleur des Finances Publiques

Mme Valérie GUIRAUD, contrôleur des Finances Publiques

Décide de leur donner pouvoir :

- de gérer et administrer, pour moi et en mon nom, la Trésorerie de Saint Andiol secteur public local ;
- d'opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception, de recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée, d'exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements, de donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées, de signer récépissés, quittances et décharges, de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;
- d'effectuer les déclarations de créances, de signer les bordereaux de déclaration de créances et d'agir en justice.

Ils reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seuls ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Le présent arrêté prendra effet au et sera publié au Recueil des Actes Administratifs du département des Bouches-du-Rhône.

A Saint-Andiol, le 12/01/2022

Le comptable intérimaire, responsable de la trésorerie  
de Saint-Andiol

**Signé**

Magali TOUVEREY

DRFIP PACA et des Bouches-du-Rhône

13-2022-01-13-00001

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal de M.Jean Jacques GOSSELET, responsable du Pôle de Recouvrement Spécialisé d'Aix-en-Provence



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
ET DU DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE  
Pôle de Recouvrement spécialisé d'Aix-en-Provence

---

### Délégation de signature

---

Le comptable GOSSELET Jean-Jacques, Inspecteur divisionnaire, responsable du Pôle de Recouvrement spécialisé d'Aix-en-Provence,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

#### ARTICLE 1ER

Délégation de signature est donnée à Mme Anne CASARAMONA et à Madame Estelle GRECO, Inspectrices des Finances publiques, adjointes du responsable du pôle de recouvrement spécialisé d'Aix en Provence, à l'effet de signer :

1 - les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60.000 €

2 - les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant

3 - les avis de mise en recouvrement

4 - au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites, et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice

c) tous actes d'administration et de gestion du service

## ARTICLE 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1 - les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-après

2 - les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après

3 - les avis de mise en recouvrement

4 - l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer et les actes de poursuites et les déclarations de créances

aux agents désignés ci-après

Noms et Prénoms	Grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
BOINET Isabelle	Contrôleur	10 000 euros	12 mois	100 000 euros
CRAPANZANO Virginie	Contrôleur	10 000 euros	12 mois	100 000 euros
MOUSSEAU Viviane	Contrôleur	10 000 euros	12 mois	100 000 euros
ROSSO Nadia	Contrôleur	10 000 euros	12 mois	100 000 euros
DE-CHIARA Mickael	Contrôleur	10 000 euros	12 mois	100 000 euros
SANCHEZ Richard	Contrôleur	10 000 euros	12 mois	100 000 euros
LAZOUK-LEBRUN Françoise	Contrôleur	10 000 euros	12 mois	100 000 euros
ARNOULD Jonathan	Contrôleur	10 000 euros	12 mois	100 000 euros
LEDIG Johann	Agent	4 000 euros	12 mois	40 000 euros
DEHAYE Jean Michel	Agent	4 000 euros	12 mois	40 000 euros
MONICA Jean-Jacques	Agent	4 000 euros	12 mois	40 000 euros

## ARTICLE 3

Le présent arrêté prendra effet au 13 janvier 2022 et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

A Aix-en-Provence, le 13/01/2022

Le comptable, responsable du pôle de recouvrement spécialisé d' Aix-en-Provence

Signé

Jean-Jacques GOSSELET

Secrétariat général pour l'administration du  
ministère de l'intérieur

13-2022-01-11-00008

Subdélégation financière SGAMI 11jan22 - NON  
signée



**PRÉFET  
DE LA ZONE  
DE DÉFENSE  
ET DE SÉCURITÉ  
SUD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

« »

**Secrétariat général  
de la zone de défense et de sécurité Sud**

Secrétariat général pour l'administration  
du ministère de l'intérieur Sud

---

**Arrêté du 11 janvier 2022 portant délégation d'ordonnancement secondaire  
des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'Etat  
au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI de Marseille  
et le centre de Services Partagés SGAMI de Marseille**

---

Le Secrétaire général  
de la zone de défense et de sécurité sud

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la sécurité intérieure ;

Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

Vu le décret n°2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 7 mai 2019, portant nomination de Monsieur Christian CHASSAING, en qualité de secrétaire général de la zone de défense et de sécurité Sud auprès du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône ;

Vu l'arrêté interministériel du 8 décembre 1993 modifié portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 décembre 2016 portant affectation de Monsieur Hugues CODACCIONI, en qualité d'adjoint au secrétaire général pour l'administration du ministère de l'intérieur sud ;

Vu l'arrêté ministériel du 6 mars 2014 portant organisation des secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 24 juillet 2014 portant organisation du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur (SGAMI) de la zone de défense et de sécurité sud ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 janvier 2022 portant délégation de signature à Monsieur Christian CHASSAING ;

Sur proposition du secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud,

1

## ARRETE

### **ARTICLE 1**

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Christian CHASSAING, secrétaire général de la zone de défense et de sécurité sud, la délégation qui lui est accordée sera exercée par Monsieur Hugues CODACCIONI, secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud.

### **ARTICLE 2 portant missions relevant du programme 176 police nationale, pour la zone de défense et de sécurité Sud**

**2 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur David GUILLIOT, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLE, attaché Hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administratif de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Eric BALZARINI adjudant-chef, à Monsieur Eric FRAISSE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle jusqu'au 31/01/2022, à Madame Joëlle LE TARTONNEC, secrétaire administrative de classe supérieure, à Madame Justine BIET, adjointe administrative, à Madame Catherine BELMONTE, adjointe administrative, à Madame Sonia ROUMANE, adjointe administrative, à Monsieur David-Olivier LAMBERT, adjoint administratif, à M. Rémi GOURNAY, adjoint administratif, à M. Stéphane SANCHO, personnel contractuel, à M. Nicolas VIOU, secrétaire administratif, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relevant du programme 176

- BOP n° 7 – BOP zone de défense et de sécurité Sud en qualité de RBOP délégué du **0176-DSUD**,
- BOP n° 1 – « Commandement, soutien et logistique » en qualité de RUO du centre financier **0176-CCSC-DM13**.

**2 – 2** Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement engagés sur le centre financier **0176-CCSC-DM13** qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

<b>NOM Prénom</b>	<b>NOM Prénom</b>	<b>NOM Prénom</b>
<b>ABDECHCHAFI Marine</b>	AHMED Natacha	ANINI Jamale
BELMONTE Catherine	BONIFACCIO Dominique	BALZARINI Eric
BATIFOULIER Nicolas	BEDDAR Hocine	BIET Justine
BONIFAY Anthony	BOUWE Lie	BRIGNON Caroline
CAILLAUD Christine	CAMBON Marie-Ange	CANTAREL Simon
CARACCI Jeremie	CARLÉ Jean-Pierre	CARLI Catherine
COLLIGNON Geneviève	COSTANTINI Christine	COSTE Stéphanie
DAMERY Bernard	EDRU Myriam	ESTEVE Michaël
FABIE Cyril	FRAISSE Eric jusqu'au 31/01/2022	FAURE Katie
FAUSSONNE Sandrine	GAY Lætitia	GOURNAY Rémi
GONZALEZ François	GRAL Gregory	HEDHLI Amal

	JORDAN Jean-Luc	JEAN-MARIE Nadège
JEANSELME Sébastien	LATTARD Christophe	LAFROGNE Sylvie
LAMBERT David-Olivier	LE-TARTONNEC Joëlle	
MOUNIER Sandra	MORENO Raphaël	MORGANTI Pierre-Dominique
MARIN Antoine	PASQUIER Vincent	PERINI Jacques
REYNIER Béatrice	ROUMANE Sonia	REYNIER Béatrice
SANCHO Stéphane	SANCHEZ Francis	SAUGEZ Loïc
SIMON Laura	SPIRIDON Olivier	STURINO Isabelle
SVALTI Thierry	VERRELLI Ornella	VIOU Nicolas

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

**ARTICLE 3 portant missions relevant du programme 216 conduite et pilotage des politiques de l'intérieur, pour la zone de défense et de sécurité Sud**

**3 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur David GUILLIOT, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLE, attaché Hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Eric BALZARINI adjudant-chef, à Monsieur Eric FRAISSE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, à Madame Joëlle LE TARTONNEC, secrétaire administrative de classe supérieure, à Madame Justine BIET, adjointe administrative, à Madame Catherine BELMONTE, adjointe administrative, à Madame Sonia ROUMANE, adjointe administrative, à Monsieur David-Olivier LAMBERT, adjoint administratif, à M. Rémi GOURNAY, adjoint administratif, à M. Stéphane SANCHO, personnel contractuel, à M. Nicolas VIOU, secrétaire administratif contractuel, pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relevant du programme 216 « Conduite et Pilotage des Politiques de l'Intérieur » RUO du centre financier **0216-CSGA-DSUD**.

**3 – 2** Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement du SGAMI Sud, sur le centre financier **0216-CSGA-DSUD**, qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
ABDECHCHAFI Marine	ASSILA Myriam	BELMONTE Catherine
BAUMIER Marie-Odile	BALZARINI Eric	BEDDAR Hocine
BONPAIN Patricia	BIET Justine	BRIGNON Caroline
BUSSUTIL Anthony	CARLÉ Jean-Pierre	CHRISOKERAKIS Estelle
COLLIGNON Geneviève	CORDEAU Emilie	DAMERY Bernard
DE OLIVEIRA Valérie	ESTEVE Michael	EUDE CARNEVALE Nadège

FABIE Cyril	FAUSSONNE Sandrine	FRAISSE Eric jusqu'au 31/01/2022
FLORES Cécile	GAY Laëtitia	GOURNAY Rémi
HAMOUDI Cécile	HEDHLI Amal	IVALDI-CLERMONT Magali
JAMS Jean Expedit	JEAN-MARIE Nadège	JEANSELME Sébastien
LE-TARTONNEC Joëlle	LATTARD Christophe	LAMBERT David-Olivier
MALECKI Jaroslaw		MAZZOLO Carine
MENUSIER Stéphane	MORENO Raphaël	MOUNIER Sandra
NOURI Anissa	PEREZ Nathalie	PICAN Jacques
PICAVET Hélène	POELAERT Isabelle	PRE Muriel
ROUMANE Sonia	SABATE-DUMONTEIL Karine	SAUGEZ Loïc
SANCHO Stéphane	SAURIN Linda	SCHMERBER Bernadette
SIMON Laura	STASSIN Patricia	STURINO Isabelle
TAORMINA Alain	TEDDE Anthony	VIOU Nicolas
VIALARS Marion	VERDIER Patricia	VERZENI Thierry

Cette procédure dématérialisée sera effectuée sur l'interface informatique CHORUS Formulaire et, le cas échéant, sur des formulaires papiers.

**3 – 3** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée pour effectuer le pilotage des crédits de l'UO contentieux police et gendarmerie, centre financier : 0216-CAJC-DSUD, pour constater le service fait et signer les demandes de règlement : à hauteur de 50 000 euros à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances et à Monsieur David GUILLIOT, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des finances, entre 10 000 et 25 000 euros à Monsieur Cyrille CAMUGLI, attaché d'administration de l'État, chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, jusqu'à 10 000 euros, à Madame Sania BOUSOUKA, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du contentieux et du conseil juridique, cheffe du pôle « protection juridique, indemnisation et recouvrement » jusqu'à 10 000 euros, à Madame Jeanine MAWIT, attachée d'administration de l'État, cheffe du pôle « contentieux administratif et conseil juridique », jusqu'à 1 500 euros à Madame Laëtitia BEDNARZ, secrétaire administrative de classe supérieure, cheffe de la section « indemnisation et recouvrement » et à Mme Laëtitia DI MEO, secrétaire administrative de classe normale, cheffe de la section "protection juridique".

**3 – 4** Sont autorisés à exprimer les besoins de l'UO. relative aux moyens alloués à la DSIC, en gestion locale du centre financier **0216-CNUM-DSUD**, adressés par les chefs de services dûment habilités, Madame Magali IVALDI-CLERMONT attachée d'administration de l'État, Madame Estelle CHRISSOKERAKIS, contrôleur des services techniques, Madame Valérie DE OLIVEIRA, secrétaire administrative de classe supérieure, Madame Isabelle POELAERT, technicienne SIC de classe supérieure, Monsieur Anthony BUSSUTIL, apprenti, appartenant tous au bureau des Moyens et Activités Transverses de la DSIC, dans la limite des montants fixés, ainsi qu'à constater le service fait.

**3 - 5** Délégation est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur David GUILLIOT, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des

finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLÉ, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Madame Rauana HOLOZET, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du budget, à madame Cécile HAMOUDI, secrétaire administratif de classe normale, Madame Cécile FLORES, adjointe administrative principale seconde classe, Mme Karine SABATE-DUMONTEIL, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, déléguée territoriale de Toulouse à l'effet de certifier le service fait concernant les frais de mission et de formation engagés par les personnels du SGAMI SUD dans le cadre du programme 216.

**ARTICLE 4 portant missions relevant du programme 303 lutte contre l'immigration irrégulière, pour la zone de défense et de sécurité Sud**

**4 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée à Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur David GUILLIOT, attaché principal d'administration de l'État, adjoint au directeur de l'administration générale et des finances, à Monsieur Jean-Pierre CARLE, attaché hors classe d'administration de l'État, chef du bureau du budget, à Monsieur Antoine MARIN, secrétaire administrative de classe normale, à Madame Isabelle STURINO, secrétaire administrative de classe normale, à Monsieur Eric BALZARINI adjudant-chef, à Monsieur Eric FRAISSE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle jusqu'au 31/01/2022, à Madame Joëlle LE TARTONNEC, secrétaire administrative de classe supérieure, à Madame Justine BIET, adjointe administrative, à Madame Catherine BELMONTE, adjointe administrative, à Madame Sonia ROUMANE, adjointe administrative, à Monsieur David-Olivier LAMBERT, adjoint administratif, à M. Rémi GOURNAY, adjoint administratif, à M. Stéphane SANCHO, personnel contractuel, à M. Nicolas VIOU pour effectuer, dans CHORUS, la programmation et le pilotage des crédits relatifs au fonctionnement des centres de rétention administrative relevant du centre financier 0303-CLII-DSUD du programme 303.

**4 – 2** Sont autorisés à exprimer les besoins relevant des crédits de fonctionnement du SGAMI Sud, sur le centre financier **0303-CLII-DSUD**, qui leur ont été adressés par les chefs de services dûment habilités, dans la limite des montants fixés pour chacun d'eux, ainsi qu'à constater le service fait, les agents, dont les noms suivent :

NOM Prénom	NOM Prénom	NOM Prénom
BALZARINI Eric	BELMONTE Catherine	BIET Justine
CARLÉ Jean-Pierre	FRAISSE Eric jusqu'au 31/01/2022	GOURNAY Rémi
LAMBERT David-Olivier	LE-TARTONNEC Joëlle	MARIN Antoine
ROUMANE Sonia	SANCHO Stéphane	STURINO Isabelle

**ARTICLE 5 portant missions du centre de services partagés CHORUS, pour la zone de défense et de sécurité Sud –MI5PLTF013**

**5 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 est donnée Monsieur Sébastien TRUET, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de l'administration générale et des finances, et :

- à Monsieur David GUILLIOT, attaché principal d'administration de l'État adjoint au directeur de l'administration générale et des finances
- à Madame Virginie NATALE, attachée principale d'administration de l'État, chef du CSP SGAMI Sud (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables d'unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363;

- au Commandant Emmanuel BOUCHEZ, adjoint au chef du CSP SGAMI Sud, chef du bureau des dépenses métiers et recettes non fiscales (centres de services partagés) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363 ;
- à Madame Béatrice JAMET, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des dépenses courantes (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les Programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363 ;
- à Monsieur Laurent LUCZAK, attaché d'administration de l'État, chef de bureau de la performance financière (centre de services partagés SGAMI Sud) en tant que service ordonnateur agissant pour le compte des responsables des unités opérationnelles, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses de l'État imputées sur les programmes 176, 152, 161, 303, 723, 216, 354, 362, 363 .

**5 – 2** Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « responsables », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs, et en particulier pour la validation des demandes de paiement (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements juridiques (incluant les loyers de la gendarmerie relevant du P152), des engagements de tiers, des recettes non fiscales et de la comptabilité auxiliaire des immobilisations :

RESPONSABLES		
APELIAN Josiane	BERNARD Anne	BROTO Liliane
CHAURIS Josée-Laure	DAHMANI Anissa	DAL Sylvie
DINOT Anne-Marie	ENGEL Nathalie	GABOURG Martiny
GACONIER Sylvie	GALIBERT Jean-Paul	GANGAI Solange
GILLET Katy	GRANDIN Catherine	GIL Marlène
IBERSIENE Soazig	JALASSON Marie-Danielle	JEBALI Wafa
KADA-YAHYA Habiba	LUCAS Julie	MATTEI Magali
MECENERO Eric	PERRIER Emilie	RENAULT Céline
	SANCHO Emmanuelle	TAILLANDIER Renaud
TAPON Mélissa	TROMBETTA Aline	TRUONG VAN Sylvie
VALLEJO Geneviève	VAUCHEY Aurore	

**5 – 3** Dans le cadre de l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes de l'État, délégation est accordée aux agents « gestionnaires », dont les noms suivent, relevant du centre de services partagés CHORUS, en fonction de leur habilitation, aux fins d'exécution dans CHORUS des décisions des prescripteurs et en particulier pour la saisie des demandes de paiement, des engagements juridiques, des engagements de tiers, des recettes non fiscales, de la comptabilité auxiliaire des immobilisations ainsi que de la certification du service fait :

GESTIONNAIRES		
ABBAD Farida	APELIAN Josiane	BAROZZI Elodie
BARUTEU Nicole	BENAKKA Souad	BENAMOR Soumia

BERGELIN Sandra	BOUDENAH Célia	BOUCHEZ Emmanuel
BUTI Jacqueline	BOYE Céline	BOYER Marie-Antoinette
CASTELAIN Elisabeth	CELENTANO Anne	CHAURIS Josée-Laure
COURCIER Coralie	DAHMANI Anissa	DECKERT Lydie
DEGEILH Isabelle	DEKHIL Farida	DINOT Anne-Marie
DJERIBIE Ida	DOUNA Sandy	ESCOUBET Romain
ETIENNE GERMAN Hélène	EL KHATTABI SGHIOUAR Nadia	ROBYN Aurélie
FATAN Amira	GIL Marlène	GABOURG Martiny
GACONIER Sylvie	GALIBERT Jean-Paul	GALIBERT Véronique
GANGAI Solange	GELLIBERT Isabelle	GILLET Katy
GRANDIN Catherine	GRAS Maylis	
GUENZOUI Amira	HERNANDEZ Emmanuel	HENOUIL Danielle
HNACIPAN Schulz	JAMET Béatrice	JALASSON Marie-Danielle
JEBALI Wafa	KETCHANTANG Rachel	KWIECIEN Brigitte
KADA-YAHYA Habiba	KUNCEVICIUS Muriel	LLERENA Nathalie
LUCAS Julie	LUCIANAZ Valérie	LUCZAK Laurent
MAS Morgane	MATEOS Corinne	MONETA-BILLARDELLO Cécile
MARQUOIN-LAROUÏ Isabelle	MECENERO Eric	MESNARD Céline
MEKNACI Touria	MTOURIKIZE Nailati	NABIL Rajae
NATALE Virginie	NUYTTEN Yasmina	OULION Tony
PELLERIN Véronique	PELUSO Virginie	PERRIER Emilie
PEREZ Léa	PEYRE Guilhem	
PISTORESI Leslie	PLANTEL Laura	POLIZZI Bruno
RASOANARIVO Norsoa	RENAULT Céline	ROCH Monique
RIFFARD Elisabeth	ROMANELLI Laurent	RUGGIU Pierrette
SALAMA Valérie	SABATINI Camille	SALOMONE Fabien
SANCHO Emmanuelle	SERAFINO Neyla	TAPON Mélissa
TAVIAN Yannick	TEISSERE Florence	TEROOATA Raimere
TOUMA Célia	TRAVERSE Marc	TROMBETTA Aline
TRUONG VAN Sylvie	VUAILLET Sophie	VALLEJO Geneviève
VILLECROZE Valérie		

**ARTICLE 6 portant dépenses de personnel, de frais de changement de résidence et de frais médicaux.**

**6 – 1** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 sera exercée par Madame Laura SIMON, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au directeur des ressources humaines, Madame Caroline VALLICIONI, attachée principale d'administration de l'État, chef du pôle d'expertise et de services, Madame Béatrice REMY, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du pôle d'expertise et de services et Madame Camille CHEVALLIER, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du

pôle d'expertise et de services, pour procéder à l'ordonnancement secondaire des dépenses l'État et uniquement :

- pour le ministère 209, programmes 152, 216, 161, 176, 232 et 354;
- pour le ministère 245, programme 147,
- pour le ministère 250, programme 148,
- en vue de la liquidation des dépenses de titre II hors PSOP et de la liquidation des frais de changement de résidence.

En outre, dans le cadre de la pré-liquidation des rémunérations en mode gestion intégrée du système d'information RH, la délégation de signature pourra être exercée en vue de la signature de certificats ou pièces justificatives adressés au comptable par :

- Madame Françoise SIVY, attachée principale d'administration d'Etat, chef du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques et Catherine LAPARDULA, attachée principale d'administration d'Etat, adjointe au chef du bureau des personnels administratifs, techniques et scientifiques concernant les personnels contractuels;
- Monsieur Michel BOURELLY, attaché principal d'administration d'Etat, chef du bureau des actifs, et Monsieur Nicolas JAUFFRET, attaché d'administration, adjoint au chef du bureau des actifs, concernant les personnels réservistes et l'avantage spécifique d'ancienneté

**6 – 2** En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Hugues CODACCIONI, la délégation qui lui est consentie à l'ARTICLE 1 sera exercée par Madame Laura SIMON, attachée principale d'administration de l'État, adjointe au directeur des ressources humaines, Madame Isabelle FAU, attachée d'administration de l'État, chef du bureau des affaires médicales et sociales, et Monsieur Jean-Laurent GASPARD, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau des affaires médicales et sociales, pour la programmation, le pilotage des crédits relatifs aux frais médicaux et la constatation du service fait.

Au titre de la Délégation territoriale de Toulouse, la délégation sera exercée par Madame Catherine FEUILLERAT, attachée principale d'administration de l'État, chef du bureau des affaires sociales et Madame Isabelle PEREZ, secrétaire administrative de classe normale, adjointe au chef du bureau des affaires sociales, pour la constatation du service fait.

#### **ARTICLE 7**

L'arrêté du 4 septembre 2020 portant délégation d'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses imputées sur le budget de l'État au titre des différents programmes exécutés par le SGAMI Sud et le Centre de Services Partagés SGAMI sud est abrogé.

#### **ARTICLE 8**

Le secrétaire général adjoint pour l'administration du ministère de l'intérieur sud est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des préfectures chefs-lieux des régions PACA, Occitanie et Corse.

Fait à Marseille, le 11/01/2022

**Christian CHASSAING**

Secrétaire Général de la Zone de Défense et de Sécurité sud